



Genève, le 26 avril 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Carrefour saturé : "je ne m'engage pas !"

Lorsque des véhicules s'engagent dans un carrefour saturé, même si le feu est au vert, le flux perpendiculaire se retrouve bloqué et les autres usagers de la route ne peuvent poursuivre leur trajet. Le secteur de la place des XXII-Cantons, comme d'autres carrefours genevois, rencontre ce type de problème de façon récurrente, en particulier aux heures de pointe de fin de journée. C'est pourquoi, un nouveau marquage au sol a été réalisé afin de limiter les perturbations.

Ce nouveau marquage au sol posé entre les rues de Chantepoulet, de Cornavin et des Terreaux-du-Temple, sur le carrefour des XXII-Cantons, a pour but de rendre attentifs les conducteurs et d'éviter la saturation des flux de circulation. L'Ordonnance sur la circulation routière (art. 12) rappelle que "lors d'un arrêt de la circulation, le conducteur ne doit ni s'arrêter sur un passage pour piétons, ni barrer, à une intersection, la voie aux véhicules circulant dans le sens transversal".

Les automobilistes qui s'engagent au feu vert en ne prenant pas toujours en compte l'ensemble de la situation créent des bouchons. Ces blocages ont des répercussions sur la circulation jusqu'au pont du Mont-Blanc et les quais, péjorant à la fois le trafic individuel et les transports collectifs.

Les temps de parcours des transports collectifs sont ainsi doublés pour traverser le carrefour, passant de 3 à 6 minutes et pouvant dépasser les 15 minutes selon les jours. La place des XXII-Cantons est en effet un nœud central pour la circulation genevoise : chaque heure, ce sont 66 trams (3 lignes) transportant environ 10'000 passagers, 178 bus (9000 passagers sur 15 lignes) et environ 3600 autres véhicules qui y circulent, auquel s'ajoute le flux de piétons en provenance de la gare de Cornavin.

Le nouveau marquage au sol, sous forme de damier en teinte jaune, permet de créer des couloirs qui assureront la circulation des transports collectifs puisque les véhicules devront s'arrêter avant cette signalisation.

Le 3 mai prochain, une action de sensibilisation à l'intention des usagers de la route sera menée sur la place des XXII-Cantons. Des panneaux de sensibilisation seront installés aux abords du carrefour et des fiches d'information seront distribuées en présence d'agents des TPG. En parallèle, une vidéo de sensibilisation sera diffusée sur les réseaux sociaux GE-TRANSPORTS.

Pour toute information complémentaire: M. Thierry Messenger, directeur régional Lac-Rhône de la direction générale des transports, DETA, T. 022 546 78 19.